

<p>VILLE DE MOLSHEIM - 67120 -</p> 	<p>ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE</p>
	<p>AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC N° 296/2022</p>
	<p>Objet : Atelier mobile de réparation de vélo Plusieurs dates</p>

Autorisation : L'autorisation de mettre en place un atelier mobile de réparation de vélo au niveau de l'Allée de la Petite Sorbonne est accordée à :

Bénéficiaire : ENTREPRISE CYCLIMOOV

Responsable : Monsieur OREL François-Xavier

Redevance : - Autorisation accordée à titre **gracieux**

Restrictions :

- Mise en place du dispositif à partir du 16h00 et enlèvement du dispositif à 20h00 au plus tard aux dates suivantes :
- **Vendredis 9, 23 Septembre 2022,**
- **Vendredis 7, 21 Octobre 2022,**
- **Vendredis 4, 18 Novembre 2022,**
- Les organisateurs seront responsables de tous dégâts éventuels causés du fait de l'organisation de la manifestation, notamment des dommages occasionnés aux tiers, à la voirie, au mobilier urbain ou aux plantations.
- L'inobservation de ces prescriptions pourra entraîner le retrait de plein droit de la présente autorisation.

Fait à Molsheim, le 22/08/2022



Pour le Maire,
L'Adjoint-Délégué

(Signature)
Chantal JEANPERT

Délais et voies de recours :

- La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux devant le Maire. En l'absence de réponse à votre recours gracieux à l'expiration d'un délai de deux mois vous avez la possibilité de former un recours contentieux (article R.421-2 du Code de justice administrative).
- La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux, dans les conditions prévues aux articles R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, devant le Tribunal administratif de Strasbourg, sis 31 avenue de la Paix, BP 51038, 67070 STRASBOURG - Tel : 03 88 21 23 23 - courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr.